

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt-trois, le 7 juillet 2023 à 15h30**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023**PRESENTS :**

André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
------------------	----------------------

ABSENT :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 11**Présents : 6****Votants : 7****N° 24/2023 – DELIBERATION RELATIVE A UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET COMMUNAL**

VU l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57

VU la délibération N°05/2023 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2023 approuvant le budget primitif de la commune

Décision modificative N°1 BUDGET COMMUNE 2023 :

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Sur demande du Trésor Public, Madame Le Maire propose la décision modificative suivante :

CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
CHAPITRE 67	Charges	0	+1 000	1 000



	exceptionnelles			
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	457 000	- 1000	456 000

Détails des articles débités/crédités :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAPITRE 011 : <i>Article 615221</i>		-1000
CHAPITRE 67 : <i>Article 673</i>	1 000	
TOTAL	1 000	- 1000
SOLDE	0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les modifications telles que proposées ci-dessus

VALIDE la décision modificative n°1 du budget communal 2023

DONNE tout pouvoir à Madame Le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits

Le Maire
Denise GUIGUES



LE MAIRE
Denise GUIGUES